

## Bulletin d'adhésion 2023 CAUE de la Creuse

Commune, communauté de communes, organisme : .....

.....

Représenté.e par : .....

.....

Fonction : .....

Particulier - Prénom NOM : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Email : .....

**Adhère au CAUE de la Creuse pour l'année 2023  
et verse la cotisation de ..... €**

**Règlement par chèque ou mandat administratif**

Crédit Agricole Centre France - Code établissement : 16 806 -

Code Guichet : 09 100 - N° de compte : 29992532001 33

*Merci d'indiquer le nom de la structure lors de votre règlement*

Date, signature, cachet :

**Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse** est un outil départemental dont les statuts et les missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Créé par délibération du Conseil général de la Creuse le 27 mars 2006, le CAUE est une **association autonome**, de droit privé, guidée par une **mission de service public**. Le CAUE financé par une part de la taxe départementale d'aménagement, par les cotisations de ses adhérents et par diverses contributions publiques et privées. Son assemblée constitutive s'est tenue le 24 novembre 2006.

Depuis, son équipe de professionnels du cadre de vie (paysagiste, architecte...) oeuvre au quotidien **pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages, dans le respect du patrimoine et de l'environnement creusois.**

Lieu de débats et d'échanges, le CAUE est **ouvert à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et organise des actions de formation, de sensibilisation et d'information du grand public sur la qualité du cadre de vie en Creuse.**

CAUE de la Creuse  
1, avenue Jean-Baptiste Defumade  
23320 Saint-Vaury

caue23@caue23.fr  
www.caue23.fr  
05 44 30 27 56

Ouvert du lundi au vendredi  
de 09h à 12h et de 13h à 17h

**ACCOMPAGNER  
CONSEILLER  
FORMER  
INFORMER  
SENSIBILISER**

# Bulletin d'adhésion 2023

23  
Creuse  
**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

## EN ADHÉRANT, JE SOUTIENS LE CAUE DE LA CREUSE DANS SES MISSIONS

### Nous conseillons :

| les maîtres d'ouvrages publics en les accompagnant ponctuellement ou sur le long terme. Le CAUE est aux côtés des collectivités pour les guider dans leurs choix en matière d'équipement public, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable.

| les maîtres d'ouvrages privés (particuliers et professionnels) par un conseil gratuit pour leur projet de construction ou d'aménagement. Le CAUE les informe sur les démarches à entreprendre, synthétise les atouts et exigences du lieu, s'assure de la qualité architecturale et paysagère du projet et guide le choix de professionnels compétents.

### Nous sensibilisons :

Tous les publics à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages creusois, mais aussi à la richesse et au respect du patrimoine.

Le CAUE organise des visites, propose des expositions, publie des ouvrages, etc.

Il a également pour but

de développer l'esprit de participation de ses interlocuteurs lors de débats, ou de tables-rondes.

Un centre de documentation, en accès libre et gratuit, met à la disposition de tous.tes un fonds documentaire spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du patrimoine...

Le CAUE participe également à des actions pédagogiques auprès des scolaires, sous forme d'ateliers, permettant une assistance active auprès des enseignants afin qu'ils intègrent une connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur programme et afin d'ouvrir l'esprit de leurs élèves sur divers thèmes tels que l'architecture imaginaire, la typomorphologie du bâti creusois...

### Nous formons :

Les élus et les agents des collectivités pour une meilleure connaissance des territoires et de leur mutation. Le CAUE peut également être partenaire d'organismes de formation dans le cadre d'un projet pédagogique en relation avec ses domaines d'actions.

*Le CAUE est un véritable instrument de solidarité territoriale ; vos adhésions nous apportent chaque année un soutien capital : grâce à elles, nous pouvons développer pour vous des actions qualitatives, transversales, durables, et vous conseiller hors de tout intérêt marchand !*

## POURQUOI ADHÉRER ?

- | Je participe à la vie de l'association et prends part aux décisions en devenant membre de son Assemblée générale ;
- | Je soutiens le CAUE dans sa mission de service public décrite dans la loi du 3 janvier 1977, qui me permet de recevoir des conseils désintéressés de tout intérêt marchand ;
- | Je peux solliciter l'accompagnement personnalisé de l'équipe pluridisciplinaire du CAUE pour tout projet de construction, d'aménagement urbain ou paysager ;
- | Je suis assisté d'un professionnel spécialement formé pour mes jurys de concours, commissions d'appel d'offres...
- | Je peux mener des actions d'animation et de sensibilisation définies conjointement avec le CAUE ;
- | Je suis invité aux manifestations que le CAUE organise ;
- | Je reçois les publications et j'ai accès au service de recherche d'informations, et au fonds documentaire du CAUE ;
- | Je manifeste mon attachement à la qualité du cadre de vie et à l'aménagement durable de mon territoire.

### BARÈME DES COTISATIONS 2022

#### COMMUNE

Moins de 200 habitants	50 €
De 200 à 500 habitants	100 €
De 501 à 2.000 habitants	200 €
De 2001 à 10.000 habitants	400 €
Plus de 10.000 habitants	500 €

#### EPCI

Nombre d'habitants	x 0,40 €
--------------------	----------

#### PARTICULIERS, PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

Adhésion individuelle	20 €
Soutien	50 €
Bienfaiteur	À partir de 100 €

#### ORGANISMES PROFESSIONNELS, CHAMBRES CONSULAIRES, SYNDICATS

100 €

#### ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

50 €